



L'essentiel de l'Assurance Multirisque Professionnelle

L'assurance Multirisque Professionnelle est un contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances), il permet de garantir la responsabilité civile liée à l'activité professionnelle, les dommages subis par les locaux et leur contenu (matériels, mobiliers, etc.) ainsi que la protection financière et juridique.

- SOUSCRIPTEURS** Professionnels : artisans, commerçants et professions libérales.
- RESPONSABILITÉ CIVILE** La responsabilité civile de votre contrat comprend :
- responsabilité civile du fait des locaux,
 - responsabilité civile exploitation et professionnelle (sauf pour certaines professions),
 - sauvegarde de vos droits.
- DOMMAGES AUX BIENS** Les dommages aux biens de votre contrat comprennent :
- incendie et détériorations immobilières suite à vol ou tentative de vol,
 - dégâts des eaux et refoulement d'égouts,
 - gel, tempête, grêle, neige, événements climatiques – inondation,
 - avalanches,
 - catastrophes naturelles,
 - attentats,
 - garanties complémentaires.
- ASSISTANCE**
- assistance en cas de sinistre : mise en sécurité des locaux, transfert du mobilier, etc.,
 - assistance aux personnes lors de vos déplacements et ceux de vos collaborateurs,
 - assistance en l'absence de sinistre : garde d'enfant malade, etc.



Bon à savoir

- EN CAS DE SINISTRE** En cas de sinistre contactez-nous rapidement en appelant le 0 800 810 812 (disponible 24h/24, 7j/7, appel gratuit depuis un poste fixe).
- FRANCHISE** La part de l'indemnisation, dont le montant choisi par vous est indiqué dans vos conditions personnelles d'assurances, reste à votre charge.
- AVANTAGE BANCASSUREUR** Vous avez financé l'achat ou la rénovation de vos locaux par un prêt immobilier : si vous subissez un dommage garanti dépassant 20 % de la valeur totale de votre bien, nous garantissons le remboursement des mensualités de votre prêt immobilier pour une durée de 3 mois.
- GARANTIE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) OPTIONNELLE(S)** Si vous avez souscrit une ou des options et qu'elles sont mentionnées dans vos conditions personnelles :
- rééquipement à neuf : mobilier, matériel, machines de moins de 10 ans remplacés à neuf,
 - bris de glace, enseignes et stores : couverture intégrale de tous les éléments en verre ou assimilé,
 - vol, vandalisme,
 - dommages électriques,
 - bris de machine,
 - perte de marchandises périssables et de liquides,
 - perte de marchandises et matériels transportés,
 - perte d'exploitation,
 - perte d'exploitation suite à maladie ou accident,
 - perte d'exploitation suite à carence du fournisseur,
 - perte de la valeur vénale du fonds de commerce,
 - protection juridique dans le cadre de votre vie professionnelle.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre contrat dans les conditions générales et dans vos conditions personnelles.



Le bon sens a de l'avenir

PACIFICA est une entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 249.194.475 € entièrement libéré. Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel DES SAVOIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 ANNECY CEDEX 9

RCS Annecy 302 958 491 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417. Document non contractuel - Informations valables au 01/10/2012, susceptibles d'évolutions.